

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-387
ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 19 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-M-387 établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le présent règlement a pour objet :

- D'énoncer les valeurs servant à guider la conduite des employés de la Ville, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le Code ou par les différentes politiques de la Ville;
- de prévoir une interdiction pour les employés d'accepter tout avantage provenant d'un fournisseur de biens ou de services.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 19 novembre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe